AR PREFECTURE

017-211703475-20180201-2018_02_D16-DE Regu le 05/02/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

<u>OBJET</u>: D16 - Utilisation des salles et équipements municipaux – Prestations de services – Révision des tarifs

 Date de convocation :
 26 janvier 2018

 Nombre de conseillers en exercice :
 29

 Nombre de présents
 27

 Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: 2

Philippe BARRIERE donne pouvoir à Mme la Maire Jean-Louis BORDESSOULES donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180201-2018_02_D16-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Conseil municipal du 1^{er} février 2018

N° 16 - UTILISATION DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX PRESTATIONS DE SERVICES – RÉVISION DES TARIFS

Rapporteur: M. Daniel BARBARIN

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les modifications des tarifs de location des :

- salles municipales,
- équipements municipaux,
- prestations de services.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner les tableaux ci-annexés dont l'augmentation des tarifs s'élève à 2 % environ par rapport à ceux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, et de se prononcer sur ces nouveaux montants qui prendront effet au 1^{er} mars 2018.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180201-2018_02_D16-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.